

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2022**

Mairie de Saint Appolinard

DÉLIBÉRATIONS

- ⑤ 25 070922 Désignation des représentants communaux au Conseil Syndical du Parc Naturel Régional du Pilat
- Mme Marie-Louise NAVEZ, Titulaire
 - M Jacques GEY, suppléant
- ④ 26 070922 Renouvellement convention « Sentiers balisés » avec le Parc Naturel Régional du Pilat
- ① 27 070922 Réhabilitation STEP du Bourg – autorisation au maire pour signature des pièces du marché
- ② 28 070922 Constitution Commission d'Appel d'Offres
- En qualité de Président : Mme Annick FLACHER
 - En qualité de titulaires : M Julien LIMONE, M Jacques GERY, Mme Marie-Louise NAVEZ
 - En qualité de suppléants : Mme Emilie BLANC, Mme Muriel ROUCHOUSE, Mme Véronique CANET



A. FLACHER



PV du Conseil Municipal du 7 septembre 2022

Présents : A Flacher J Gery B Bardy J Limone N Degand M Rouchouze E Blanc V Canet M Navez

Excusés : Y Grange J Giraud A Cluzel

Absent : P Dupinay

Voir feuillet spécial délibérations ci-joint reprenant les points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour

Future aire de loisirs

Plusieurs entreprises ont été consultées à la fois pour le terrassement et le mobilier urbain et de jeux . La société Transalp, fabricant spécialisé dans la construction des jeux pour enfants est venue sur place et nous a prodigué des conseils. La Société ACTI MODUL de Chavanay pourra nous fournir le WC destiné à la plate forme de la cantine pour un montant approximatif de 15000 euros (projet à affiner)

Ce projet est subventionnable par la Région AURA ainsi que par le CD42. Pour ce faire, il faut établir un dossier complet avec des indications plus précises. A voir avec le cabinet JULIEN, maître d'œuvre pour ce dossier.

Questions diverses

- a. **Aérogommage du portail du cimetière** avant remise en peinture par notre employé communal pour la somme de 1100 euros (entreprise spécialisée)et 100 euros de peinture. Accord du conseil
- b. **Réparation d'un tintement d'une des cloches de l'église** dont le support s'est rompu, entraînant la chute du marteau sur le sol. Entreprise BODET pour 1072 euros. Réparation urgente commandée avant la réunion du conseil de ce jour
- c. **Restauration d'un ancien corps de ferme à Choron** avec pour projet la création de 3 appartements nécessitant l'installation de 3 regards pour l'évacuation des eaux usées . Devis de la société Lambert pour 2130 euros HT. Acord du conseil
- d. **Défense incendie** : installation de 4 poteaux incendies dans les hameaux. Le devis final est en cours de réactualisation. Ils seront installé dès que possible par la SAUR. Le maire indique qu'il convient aussi d'étudier rapidement l'installation d'équipements pour lutter contre les incendies de forêts, notre commune étant classée à risques dans ce domaine. Ce dossier pourrait rentrer dans l'enveloppe territoriale de solidarité du CD42.
- e. **Réclamation par lettre recommandée** faite auprès du maire pour ne pas avoir fait appliquer les règles d'urbanisme en vigueur avec le percement d'une fenêtre non déclarée par un pétitionnaire dans le cadre de son permis de construire.

- f. Annonce du **marché bio** le 9 octobre à Pélussin, esplanade St Jean
- g. **Gêne** signalée par les habitants de Pourzin concernant l'utilisation de musique à des heures matinales dans les plantations de pommiers. Les habitants concernés sont invités à se rapprocher du propriétaire pour demander un éventuel décalage des horaires.
- h. **Dispositif ZAN à l'horizon 2050** (Zéro Artificialisation Nette des sols) : le maire donne les informations en provenance du SCOT visant à expliquer comment ce dispositif s'appliquera dans le temps, par tranche de 10 années, afin de réduire et au final de supprimer, si possible, l'artificialisation des sols. Ce qui revient à dire que le droit à construire va se réduire de plus en plus afin d'avoisiner zéro en l'an 2050 ce qui devrait inciter les propriétaires qui disposent encore de parcelles constructibles à les lotir car, à court terme, elles sont vouées à être déclassées.

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 12 OCTOBRE A 20 H EN MAIRIE

